



FLASH PHYTOSANITAIRE

RETRAIT du CHLOROTHALONIL

du 21 octobre 2019

Retrait des produits à base de CHLOROTHALONIL

Suite au **non-renouvellement de l'approbation du chlorothalonil** par la Commission européenne (règlement d'exécution (UE) 2019/677), les autorisations de mises sur le marché de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques en contenant seront retirées au 20/11/2019.

- Date limite pour la vente et la distribution : 20/02/2020
- Date limite pour le stockage et l'**utilisation** : **20/05/2020**

Les principaux produits concernés pour les cultures maraîchères sont les suivants :

FOLIO GOLD / DORIMAT / FUNGISTOP FL / VISCLOR 500 L

Source : Règlement d'exécution (UE) 2019/677 de la commission du 29 avril 2019 et information ANSES (bulletin des AMM n°2019-07 – Juillet 2019)

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette. Respecter les conditions et précautions d'emploi. Vérifier la mise à jour des informations réglementaires. Voir les recommandations de la firme.

Réalisé avec le soutien financier de :



L'Europe investit dans les zones rurales

Financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural